

Enfance: l'école bafoue certains droits

Le délégué général aux Droits de l'Enfant, Bernard De Vos, a présenté son rapport annuel pour 2016. L'occasion de rappeler que notre école ne respecte pas toutes les lois.



Lors de la rentrée du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 11 janvier, le délégué général aux Droits de l'Enfant a présenté le bilan de l'action de son institution. En 2016, le délégué a reçu 669 plaintes qui proviennent principalement des parents (55%) - le plus souvent de la mère. C'est l'école qui est le premier sujet de préoccupation, avec 158 plaintes. Cela représente le quart des plaintes adressées et concerne principalement les questions d'exclusion, de gratuité et d'accessibilité.

Gratuité scolaire

Par conséquent, le délégué demande d'appliquer la

loi qui garantit la gratuité de l'accès à l'école, de prendre des mesures contre les écoles qui contournent les règles en demandant des frais injustifiés aux parents et d'interdire que ce soient les enfants eux-mêmes qui apportent l'argent à l'école. Selon la Ligue des familles, les parents paient en moyenne 929€ par enfant à l'école primaire. «On voit que la gratuité coûte cher», dénonce Bernard De Vos. *Quand une famille n'a pas les moyens de payer ces frais scolaires, c'est l'enfant qui en souffre le premier.*

Exclusion

Pour le DGDE, les exclusions définitives sont «la plus mau-

vaie solution aux problèmes que peuvent poser les enfants ou les jeunes. Ce n'est pas en déplaçant le problème qu'on le résout!». Tout doit être mis en œuvre pour empêcher l'escalade: dialogue avec l'élève, médiation, formation des professeurs pour apprendre à communiquer avec les jeunes...

Harcèlement

Une formation adéquate du personnel enseignant s'impose aussi en matière de harcèlement et il faut davantage de moyens pour mener des projets éducatifs et préventifs pour lutter contre toutes les formes de violence dans les écoles.

Écoute-Enfants 103

La violence est partout et pas uniquement à l'école. Tout le monde peut agir pour la stopper. Un numéro de téléphone gratuit «Écoute enfant», le 103, est accessible de 10h à minuit. Des personnes spécialement formées viennent en aide aux enfants et aux jeunes qui éprouvent des difficultés et se posent des questions sur les relations avec leurs parents, l'amitié, l'amour, la santé, la sexualité, le racisme, les violences, les drogues ou la maltraitance. Les adultes qui vivent ou travaillent auprès de jeunes peuvent également s'adresser au 103. À diffuser...